

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 23/07/2024

VOI.24.00.A01928

OBJET : Arrêté temporaire de stationnement
RUE ISENBART

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise Les Déménageurs Bretons
Considérant qu'un déménagement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 13/08/2024
RUE ISENBART

ARRÊTE

Article 1 : Le 13/08/2024, le stationnement des véhicules est interdit face au numéro 14, RUE ISENBART sur 3 places. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de déménagement. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 19 **JUIL.** 2024

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or reference number.

Second line of faint text, appearing to be a subtitle or a specific section header.



Third line of faint text, possibly a date or a specific identifier.

Fourth line of faint text, continuing the header information.

A large block of very faint, illegible text, likely the main body of the document.

A short, centered line of faint text, possibly a section separator.

Another block of faint, illegible text, continuing the main body.

A block of faint, illegible text, possibly a list or a specific section.

A block of faint, illegible text, continuing the main body.

A block of faint, illegible text, possibly a concluding paragraph.

A line of faint text, possibly a signature or a date.

A block of faint, illegible text, possibly a footer or a note.

A block of faint, illegible text, possibly a signature or a date.

Faint text at the bottom of the page, possibly a page number or a reference.